

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 59 DU 23 OCTOBRE 2015 PORTANT NOMINATION  
D'UN SECRETAIRE PERMANENT AU MINISTERE DES TRANSPORTS, DES  
TRAVAUX PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT

---

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n° 100/196 du 29 juillet 2013 portant révision du décret n°100/213 du 02 août 2011 portant Réorganisation du Ministère des Transports, Des Travaux Publics et de l'Equipement ;

Vu le Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Révision du Décret n° 100/125 du 19 avril 2012 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Sur proposition du Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement ;

**DECRETE :**

**Article 1** : Est nommé Secrétaire Permanent au Ministère des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipement :

**Monsieur Déogratias MBABAREMPORE.**

**Article 2** : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3** : Le Ministre des Transports, des Travaux Publics et de l'Equipe-ment est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 23 octobre 2015,

Pierre NKURUNZIZA.

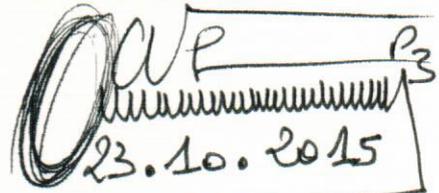
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DE LA  
REPUBLIQUE,

Dr Joseph BUTORE.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS, DES TRAVAUX  
PUBLICS ET DE L'EQUIPEMENT,

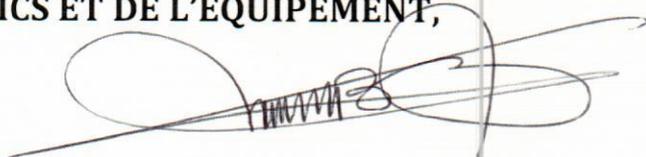
Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA.



Handwritten signature of Pierre NKURUNZIZA, dated 23.10.2015, enclosed in a rectangular box. The signature is written in cursive and includes the initials 'PN' and a large flourish.



Handwritten signature of Dr Joseph BUTORE, written in cursive.



Handwritten signature of Ir Jean Bosco NTUNZWENIMANA, written in cursive.